

31^e GRAND-PRIX DES GOLFS DE LA CÔTE D'ALBÂTRE

ORGANISÉ PAR LES CLUBS DE

DIEPPE-POURVILLE, ÉTRETAT, LE HAVRE-OCTEVILLE- SUR- MER ,
NORMANDIE COTE D'ALBATRE et ROUEN MONT-SAINT-AIGNAN

les Vendredi 22, Samedi 23 et Dimanche 24 Juillet 2022

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est validé par la ligue de golf de Normandie.

Il complète le règlement général des épreuves fédérales amateurs et celui spécifique des épreuves en simple ou en double et respecte le cahier des charges des "Grands Prix" FFG 2022.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Le présent règlement comme la tenue de la 31^e édition du Grand Prix sont soumis à la levée à la date de celui-ci des restrictions sanitaires liées à l'organisation de compétitions actuellement en vigueur. En cas d'annulation de l'épreuve d'ici au mois de juillet 2022, les inscriptions déjà enregistrées seraient alors remboursées.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Grand prix ouvert aux joueuses et joueurs amateurs et professionnels de nationalité française ou étrangère licenciés auprès de la Fédération Française de Golf (FFGolf) ou d'une fédération étrangère reconnue :

- dont l'index n'est pas supérieur à 9,0 pour les messieurs et pas supérieur à 14,0 pour les dames ;
- pour les joueurs majeurs, ayant fait enregistrer pour 2022 auprès de la FFGolf un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou l'attestation de réponse au questionnaire de santé prévu. Pour les joueurs non licenciés auprès de la FFGolf, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription ;
- pour les joueurs mineurs, ayant attesté avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié de la FFG, ou, pour les mineurs non licenciés en France, sur le site de la fédération ou sur extranet (Documentation – Sport). Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.
- étant à jour du règlement des frais d'inscription à tous les grands prix antérieurs ;
- s'étant acquitté du "Droit de jeu fédéral" (licenciés FFGolf seulement, règlement sur l'espace licencié).

Les index retenus sont ceux détenus et enregistrés sur FLEOLE à la date de clôture des inscriptions : vendredi 1er juillet 2022 à 12h00.

Pour les compétiteurs non licenciés de la FFGolf, l'index doit être certifié par un écrit de la fédération du joueur joint au bulletin d'inscription.

Le nombre maximum de compétiteurs est fixé à 120 participants. Si ce nombre est atteint ou dépassé, 27 places minimum seront réservées aux dames (sauf manque de candidates à la date de clôture des inscriptions) et 12 places maximum pour les pros.

Les joueurs entrant dans le champ des limites d'index seront retenus à la date de clôture des inscriptions et, le cas échéant après, avec les priorités conformes au paragraphe 7 alinéas "Inscription", "liste d'attente" et "champ des joueurs" du cahier des charges des grands prix (voir vadémécum FFG 2022), à savoir :

Dix pour cent du champ, soit 9 places pour les messieurs et 3 places pour les dames, est réservé aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index. Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord (sans limite d'index) les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les dames, puis l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis, dans les limites d'index fixées, l'ordre des index.

Une liste des joueurs inscrits et retenus pour l'épreuve à la date de clôture des inscriptions sera publiée au plus tard le mardi 5 juillet 2022.

Chacun des cinq clubs organisateurs dispose de 1 wildcard pour la 1^{ère} série Messieurs et de 1 pour la 1^{ère} série Dames, mises en jeu lors d'une compétition qualificative disputée en strokeplay dans le mois précédant le Grand Prix de la Côte d'Albâtre. 2 wildcards restent disponibles pour la Ligue de Normandie à affecter avant la date de clôture des inscriptions.

Dans le cas où le nombre d'inscrits dépasse le nombre maximum de compétiteurs à la date de clôture des inscriptions, une liste d'attente sera établie pour pallier les forfaits, avec les mêmes priorités que ci-dessus.

SERIES

- Série Pro. Mixte
 - 1re série Messieurs
 - 1re série Dames
- Priorité sera donnée à 1 pro de chacun des clubs organisateurs
index inférieur ou égal à 9,0
index inférieur ou égal à 14,0

MARQUES DE DÉPART

- 1^{ère} série Messieurs et Pro Messieurs : blanches
- 1^{ère} série Dames ou Pro Dames : bleues

Tirage des départs

Attention : les départs seront organisés conformément au paragraphe 7 « forme de jeu » du cahier des charges des grands prix à savoir que les champs des joueuses et joueurs sont divisés en quatre blocs égaux le premier jour le second bloc part en premier suivi du 1^{er} puis du 3^{ème} et enfin du 4^{ème}. Le second jour ordre : bloc 3 puis 4 puis 2 puis 1. Le troisième jour : en fonction des résultats, ordre décroissant. En cas de départ sur deux tees ce même principe est adapté.

DATES ET GOLFS RETENUS

Ven 22 juillet 2022
ETRETAT

Sam 23 juillet 2022
LE HAVRE OCTEVILLE

Dim 24 juillet 2022
DIEPPE

FORME DE JEU

- Simple Stroke Play - 54 trous / 18 trous par jour sur chacun des 3 terrains retenus et aux dates précisées ci-dessus.
- En cas d'intempéries, sur la décision du Comité directeur, une journée (ou plusieurs) pourrait être annulée.

CODE DE COMPORTEMENT

Chaque participant sera censé connaître avant de prendre le départ du premier tour, les dispositions du "Code de Comportement" adopté conformément à la Règle 1.2b, comme règle locale pour les épreuves fédérales amateurs et faisant l'objet du § 14 du chapitre 1.2.2-3 du vademecum FFG 2022 (pages 65 à 68) et de la Hard Card 2022 rassemblant les "Règles Locales Permanentes des Epreuves Fédérales Amateurs".

Attention la hard card en 2022 ne sera pas éditée par impression sur un support cartonné, les joueurs doivent la consulter sur les sites de la FFGolf et sur les tableaux d'affichage officiel.

S'agissant d'une épreuve à laquelle les jeunes de moins de 21 ans peuvent participer, Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets, de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour ou d'un play-off dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking, toute infraction entraînera une pénalité selon le code de comportement.

INSCRIPTIONS

- Pour les membres de l'un des 5 clubs organisateurs.....75 €
- Pour les joueurs extérieurs.....100 €
- Pour les joueurs de 19 à 25 ans membres de l'un des 5 clubs organisateurs (nés entre 1997 et 2003).....35 €
- Pour les joueurs de 19 à 25 ans extérieurs (nés entre 1997 et 2003)50 €
- Pour les jeunes de 18 ans et moins (nés en 2004 ou après) 30 €

En cas d'abandon ou de disqualification en cours de compétition, aucun remboursement ne sera accordé. Les droits d'inscription pourront être remboursés en cas d'annulation enregistrée avant la clôture des inscriptions. Ils restent dus après cette date.

Clôture des inscriptions le vendredi 1 Juillet 2022 à 12h00.

Le bulletin d'inscription peut être téléchargé sur le site internet du Grand Prix (www.grand-prix-cote-albatre.fr) et sur celui des 5 golfs.

ENTRAÎNEMENT

- Le jour d'entraînement sera le jeudi 21 Juillet 2022 sur les 3 terrains sur réservation. Gratuité sur l'un des terrains joués pour la compétition.
- Rappel (R 5.2) : Chaque jour de compétition, l'entraînement est interdit avant un tour sur le terrain à jouer ce jour-là pour le Grand Prix. Sauf autre décision du Comité, un joueur est autorisé à s'entraîner sur le parcours sur lequel il vient de jouer après avoir fini son dernier tour de la journée (incluant éventuellement le tour de play-off), voir les pénalités pour infraction à la règle 5.2.

PRIX & DÉPARTAGE

- Dotation Pro.
- Dans chaque série : 3 prix Brut, 3 prix Net.
- Le brut prime le net
- En cas d'égalité pour la première place, play off, trou par trou, stroke play. En cas d'impossibilité de jouer le play-off, le classement provisoire deviendra définitif.
- Pour les pros, en cas d'ex-æquo au-delà de la 1^{ère} place, les gains correspondants seront partagés.
- Dans tous les autres cas, le dernier terrain joué par série sera pris en compte, puis les 9, 6, 3 derniers trous et trou par trou en remontant (si l'égalité persistait, prise en compte de l'avant dernier terrain).
- En cas d'absence du joueur primé, la dotation sera remise au tirage au sort

CÉRÉMONIES

Sous réserve d'autorisation, une cérémonie de Remise des Prix et un Cocktail se tiendront le dimanche 24 Juillet 2022 à partir de 19 h 30 au golf de Dieppe.

COMITÉ

Composition du Comité Directeur du Grand Prix :

- Les Présidents des 5 golfs (ou leur représentant)
- L'arbitre en chef du Grand Prix
- Un représentant de la Ligue de Normandie
- La directrice ou le directeur du tournoi

Il est représenté sur chaque terrain du Grand Prix par un Comité d'épreuve assumant les responsabilités dévolues par la Section 1 des "Procédures pour le Comité" (Guide Officiel des Règles de Golf) composé de :

- Un arbitre de l'épreuve
- Un représentant de la Ligue (qui peut être un second arbitre)
- Un ou trois représentant(s) du club sur le terrain duquel se déroule l'épreuve.

31^e TROPHÉE DES GOLFS DE LA CÔTE D'ALBÂTRE

ORGANISÉ PAR LES CLUBS DE
**DIEPPE-POURVILLE, ÉTRETAT, LE HAVRE-OCTEVILLE- SUR- MER ,
 NORMANDIE COTE D'ALBATRE et ROUEN MONT-SAINT-AIGNAN**

les Vendredi 22, Samedi 23 et Dimanche 24 Juillet 2022

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

**Les règlements et règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs s'appliquent à cette épreuve
 Ce règlement complète le règlement général des épreuves fédérales amateurs
 et celui spécifique des épreuves en simple ou en double.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.**

**Le présent règlement comme la tenue de la 31^e édition du Grand Prix sont soumis à la levée à la date de celui-ci des restrictions
 sanitaires liées à l'organisation de compétitions actuellement en vigueur. En cas d'annulation de l'épreuve d'ici au mois de juillet
 2022, les inscriptions déjà enregistrées seraient alors remboursées.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses et joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés auprès de la Fédération Française de Golf (FFGolf) ou d'une Fédération étrangère reconnue, pour les joueurs majeurs, ayant fait enregistrer pour 2022 auprès de la FFGolf un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou l'attestation de réponse au questionnaire de santé prévu, pour les joueurs majeurs non licenciés auprès de la FFGolf, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription, pour les joueurs mineurs, ayant attesté avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé « spécial mineur » disponible sur l'espace licencié de la FFG, ou, pour les mineurs non licenciés en France, sur le site de la fédération ou sur extranet (Documentation – Sport). Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.

SERIES

- 2^{ème} série Messieurs index 9,1 à 15,0
- 3^{ème} série Messieurs index 15,1 à 22,0
- 2^{ème} série Dames index 14,1 à 24,0
- Série Seniors Messieurs* index <= à 22,0
- Seniors dames* index <=24,0
- Vétérans** index <= 24,0

* Les joueuses et joueurs doivent être nés le 21 Juillet 1972 ou avant

** Les joueurs doivent être nés le 21 juillet 1957 ou avant

Les index supérieurs (limités à 3 points d'index au-dessus des index maximum) aux bornes hautes des 2^{ème} série Dames, 3^{ème} série Hommes, Seniors Dames et Messieurs et vétérans seront placés en liste d'attente. En cas de place disponible après la date de clôture des inscriptions, ils pourront être appelés à compléter ces séries du Trophée.

L'appellation "Grand Prix" sera réservée aux classements bruts des 1^{re} séries Messieurs et Dames (index limités à 8,0 et 14,0), et série Pro mixte.

MARQUES DE DÉPART

- 2^{ème} série Messieurs blanches
- 3^{ème} série Messieurs jaunes
- 2^{ème} série Dames rouge
- Série Seniors Messieurs jaune
- Seniors dames rouge
- Vétérans jaune

Remarque : les joueurs « paragolf » joueront dans la série correspondant à leur index ou âge

DATES ET GOLFS PAR SÉRIE

| Répartition des terrains GPCA 2022 | | | | | | | | | |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----|----------------------------------|------------------------------|----------------------------------|--------------------|-----------------------------|-----------|
| | Grand Prix | | | Trophée | | | | | |
| | 1 ^{ère} F | 1 ^{ère} H | Pro | 2 ^{ème} série Messieurs | 2 ^{ème} série Dames | 3 ^{ème} série Messieurs | Seniors Messieurs | Seniors Dames | Vétérans |
| | <= à 14,0 | <= à 9,0 | | 9,1 à 15 | 14,1 à 24,0 | 15,1 à 22,0 | <= à 22,0 | <= à 24,0 | <= à 24,0 |
| | Strokeplay | | | Stableford | | | | | |
| Vendredi 22 | Étretat | Côte d'Albâtre | | Rouen Mt St Aignan | Rouen Mt St Aignan | Rouen Mt St Aignan | Dieppe Pourville | Le Havre/ Octeville sur Mer | |
| Samedi 23 | Le Havre/ Octeville sur Mer | Étretat | | Côte d'Albâtre | Côte d'Albâtre | Côte d'Albâtre | Rouen Mt St Aignan | Dieppe Pourville | |
| Dimanche 24 | Dieppe Pourville | Le Havre/ Octeville sur Mer | | Étretat | Étretat | Étretat | Côte d'Albâtre | Rouen Mt St Aignan | |
| Remise des prix Golf de Dieppe Pourville | | | | | | | | | |

FORME DE JEU

- Simple Stableford - 54 trous 18 trous par jour - sur 3 des 4 parcours (voir ci-dessus)
- En cas d'intempéries, sur la décision du Comité directeur, une journée (ou plusieurs) pourrait être annulée.

CODE DE COMPORTEMENT - VOITURETTES

Chaque participant sera censé connaître avant de prendre le départ du premier tour, les dispositions du "Code de Comportement" adopté conformément à la Règle 1.2b, comme règle locale pour les épreuves fédérales amateurs et faisant l'objet du § 14 du chapitre 1.2.2-3 du vademecum FFG 2022 (pages 65 à 68) et de la Hard Card 2022 rassemblant les "Règles Locales Permanentes des Epreuves Fédérales Amateurs".

Attention la hard card en 2022 ne sera pas éditée par impression sur un support cartonné, les joueurs doivent la consulter sur les sites de la FFGolf et sur les tableaux d'affichage officiel.

Les voiturettes sont interdites pendant la compétition sauf pour les joueuses et joueurs "paragolf" titulaires d'un médical pass délivré par l'EGDA avec la mention "buggy yes" (paragraphe 4/ du règlement général des épreuves fédérales amateurs), les infractions sont pénalisées par le § 10, Règle locale sur les moyens de transport, du chapitre 1.2.2-3 du vademecum FFG 2022 ou de la Hard Card 2022 sur les "Règles Locales Permanentes des Epreuves Fédérales Amateurs".

INDEX

L'index pour toutes les séries sera celui figurant sur FLEOLE à la date de clôture des inscriptions le 1er juillet 2022 à 12h00.

Pour les compétiteurs non licenciés de la FFGolf, l'index à cette même date doit être certifié par un écrit de la fédération du joueur joint au bulletin d'inscription.

INSCRIPTIONS

- Pour les membres de l'un des 5 clubs organisateurs.....**75 €**
- Pour les joueurs extérieurs.....**100 €**
- Pour les joueurs de 19 à 25 ans membres de l'un des 5 clubs organisateurs (nés entre 1997 et 2003)..... **35 €**
- Pour les joueurs de 19 à 25 ans extérieurs (nés entre 1997 et 2003)**50 €**
- Pour les jeunes de 18 ans et moins (nés en 2004 ou après) **30 €**

En cas d'abandon ou de disqualification en cours de compétition, aucun remboursement ne sera accordé. Les droits d'inscription pourront être remboursés en cas d'annulation enregistrée avant la clôture des inscriptions. Ils restent dus après cette date.

Clôture des inscriptions le vendredi 1er Juillet 2022 à 12h00.

Le bulletin d'inscription peut être téléchargé sur le site internet du Grand Prix (www.grand-prix-cote-albatre.fr) et sur celui des 5 golfs.

Nombre d'inscrits limité à 100 joueurs sur chaque terrain dans l'ordre des inscriptions régularisées.

ENTRAINEMENT

Le jour d'entraînement sera le jeudi 21 Juillet 2022 sur les 5 terrains sur réservation. Gratuité sur l'un des terrains joués pour la compétition.

Rappel (R 5.2) : Chaque jour de compétition, l'entraînement est interdit avant un tour sur le terrain à jouer ce jour-là pour le Grand Prix. Sauf autre décision du Comité un joueur est autorisé à s'entraîner sur le parcours sur lequel il vient de jouer après avoir fini son dernier tour de la journée (incluant éventuellement le tour de play-off), voir les pénalités pour infraction à la règle 5.2.

PRIX & DÉPARTAGE

Dans chaque série 2 prix brut et 2 prix net

Le Brut prime le Net

Paragolf : 2 prix Net

En cas d'absence du joueur primé, la dotation sera remise au tirage au sort

En cas d'égalité, c'est le dernier terrain joué par série qui sera pris en compte, puis les 9, 6, 3 derniers trous et trou par trou en remontant (si l'égalité persistait, prise en compte de l'avant dernier terrain).

CÉRÉMONIES

Sous réserve d'autorisation, une cérémonie de Remise des Prix et un Cocktail se tiendront le dimanche 24 Juillet 2022 à partir de 19 h 30 au golf de Dieppe.

COMITÉ

Sur chaque terrain, le Comité Directeur est représenté par un comité d'épreuve composé à l'initiative de l'Association Sportive concernée.